



La charte de la relation fournisseur

Date :

Décembre 2021

Destiné :

aux fournisseurs d'IDF Habitat



Préambule

IDF Habitat en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire est engagée à entrer dans un dispositif de labellisation Qualité.

Cet objectif ne peut se faire sans la participation effective de nos partenaires fournisseurs et sous-traitants.

C'est dans ce cadre qu'est élaborée cette charte, qui a vocation à s'appliquer dans tous rapports contractuels entre IDF Habitat et ses Fournisseurs(*). Elle présente ainsi les engagements respectifs entre IDF Habitat et ses fournisseurs.

Ceux-ci sont fondés sur les valeurs d'IDF Habitat, à savoir : la coopération, la responsabilité, la solidarité, la proximité et la qualité du service rendu.

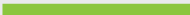
() Il faut entendre par « Fournisseur » toute personne morale ou physique qui fournirait des marchés : de travaux, de fournitures ou de services, y compris dans le cadre d'une relation de sous-traitance, pour le compte ou au bénéfice de IDF Habitat.*

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter dans son intégralité.

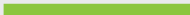
Delphine VALENTIN
Directrice général
IDF Habitat



Jean-Jacques GUIGNARD
Président
IDF Habitat



Pour l'entreprise :
(date et signature)



Nos valeurs



Les valeurs du groupe IDF Habitat-Coopimmo s'incarnent dans chacun des comportements professionnels des salariés qui ont à cœur de promouvoir une relation de qualité, exercée en transversal dans tous les métiers, aidante, appropriée aux enjeux et constructive dans la prise en compte de l'intérêt général, fondamental dans l'exercice de nos missions.

La coopération

... entre l'ensemble des parties prenantes de la coopérative et plus particulièrement les collaborateurs, managers et directeurs qui assurent les missions d'intérêt général du groupe au service des habitants.

Coopération

Le sens de la responsabilité

...qui nous engage solidairement sur les résultats sociaux, environnementaux et économiques du groupe IDF Habitat-Coopimmo, avec le souci de se positionner en véritables professionnels de l'habitat social coopératif, d'assumer nos décisions et de rendre compte de nos choix stratégiques.

Responsabilité

L'exercice de la solidarité

...entre les membres de la coopératives, en faisant preuve de bienveillance et de soutien, en étant disponibles.

Solidarité

La proximité à l'égard des autres

...qui se caractérise par une écoute active, l'empathie, la prise en compte des réalités opérationnelles et de terrain dans chacune de nos décisions.

Proximité

La culture partagée de la qualité de service

... dans nos différents métiers : dans la relation avec nos résidents comme nos fournisseurs, y compris avec les autres activités et services du groupe IDF Habitat-Coopimmo qui contribuent à une délivrance satisfaisante des services rendus aux habitants.

Qualité de service

Des engagements réciproques

Respect des droits humains

Les fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes reconnues à l'échelle internationale, relatives aux droits humains, libertés fondamentales, respect de la personne, santé et sécurité, notamment la « Déclaration universelle internationale des Droits de l'Homme » et la « Déclaration de l'Organisation internationale du travail » (OIT).

Solidarité

Responsabilité

La non-discrimination

L'interdiction du travail des enfants

Le respect de la loi sur la parité et de l'égalité hommes-femmes

L'interdiction du travail forcé ou obligatoire ou dissimulé
Les conditions de travail permettant de fournir une prestation saine et sûre

Le respect de la durée de travail légale et d'une rémunération respectant les minimums fixés par la législation en vigueur

IDF Habitat s'engage à mettre en place une charte des bonnes relations professionnelles

IDF Habitat est vigilant par rapport aux offres économiquement non viables et élimine les offres anormalement basses après détection et non justification par le fournisseur

Proximité dans la collaboration

Chez IDF Habitat, **la proximité est un facteur clé** pour le développement de la relation acheteur/ fournisseur. C'est la raison pour laquelle IDF Habitat met des moyens de communication nécessaires pour faciliter à chaque fournisseur un accès à l'information notamment à travers l'organisation de comités de suivi régulier des exploitations. Aussi, des responsables territoires et responsables de sites seront les interlocuteurs privilégiés. De même, les collaborateurs d'IDF Habitat doivent s'inscrire dans cette **synergie de proximité**.

Solidarité

Proximité

Le respect des délais contractuels notamment les délais d'intervention

Le respect des rendez-vous avec les collaborateurs de IDF Habitat (réunions de suivi d'exploitations, rendez-vous sur site, contrôles contradictoires...)

La mise en place d'une politique de courtoisie et de confidentialité

La communication immédiate à IDF Habitat ou au locataire des difficultés rencontrées

L'organisation de comités de suivi régulier des exploitations

IDF Habitat s'engage à mettre en place les outils et les procédures pour payer les factures des fournisseurs dans les délais légaux

IDF Habitat propose de tout mettre en œuvre pour répondre au mieux, le cas échéant, aux attentes économiques des fournisseurs

Coopération

Qualité
de service

La réalisation de chaque intervention doit être conforme aux prescriptions indiquées dans les commandes

L'usage de substances et de méthodes moins dangereuses pour l'homme et pour l'environnement dans les techniques de travail

Etre acteur du développement durable au travers de propositions de techniques innovantes

Le nettoyage systématique des lieux d'intervention

Qualité du service rendu

IDF Habitat est engagée depuis 2020 dans **une démarche d'amélioration continue de sa qualité**. Elle a obtenue début décembre 2020, le label « Quali'Hlm » pour une durée de 3 ans. Ce label professionnel reconnaît la dynamique d'amélioration permanente et concertée de la qualité de service des organismes des logements sociaux. Il impose une qualité de services, de fourniture de produits conforme au cahier des charges ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Les règles de sécurité en vigueur sur le lieu de travail

La livraison des ouvrages, fournitures ou services dans les conditions permettant d'éviter les dangers pour la santé et la sécurité des locataires, des collaborateurs ainsi que de ceux d'IDF Habitat

La mise en œuvre de systèmes d'amélioration continue des conditions de travail (le respect des règles sanitaires en vigueur, sécurité incendie)

La mise en place de formation pour garantir la santé des travailleurs (SST...)

Qualité
de service

Responsabilité

Santé et sécurité

IDF Habitat mène **une démarche active de prévention des risques professionnels**. Pour ce faire, elle a mis en place, un plan de prévention à l'attention de ses fournisseurs pour certains travaux présentant une durée > à 400h ou considérés comme « dangereux ». Elle s'engage à respecter et à faire respecter un plan de prévention aux fournisseurs. L'engagement de nos fournisseurs est essentiel pour l'amélioration continue dans l'atteinte de cet objectif.